

QUOTITE, TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES 2025

Acceptées par l'Assemblée
communale du 9 décembre 2024

FINANCES

Quotité d'impôt	2.15
Taxe immobilière	1.00 ‰ s/VO
Taxe cadastrale	0.10 ‰ s/VO
Taxe des digues (fixée par l'Ass. de la Corpor. des Digues)	0.25 ‰ s/VO
Taxe des chiens	Fr. 80.- villages / Fr. 55.- fermes
Taxe des sapeurs-pompiers (22 ans à 50 ans)	5 % s/impôt d'Etat (min. Fr. 20.- max.- Fr. 500.-)
Taxe d'entretien des chemins	Fr. 10.-/ha
Taxe d'inhumation	Fr. 500.-/à l'acte + Fr. 500.- pour externes

FINANCEMENTS SPECIAUX

EAU POTABLE - Approvisionnement en eau (tarifs hors TVA)

[illegible]

Taxes annuelles (sur la base de la consommation)

Volume annuel (m³ par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consomm. (CHF par m³)
0 à 55	95.-	1.35
56 à 500	105.-	1.20
501 à 1'000	180.-	1.05
1'001 à 3'000	335.-	0.90
3'001 à 5'000	790.-	0.75
Plus de 5'000	1'555.-	0.60

Piscine, par m3 de contenance	Fr. 2.50/m ³
-------------------------------	-------------------------

EAUX USEES - Assainissement des eaux (tarifs sont hors TVA)

Taxe de raccordement unique réseau	14.0 ‰ de la VO
------------------------------------	-----------------

Taxes annuelles (sur la base de la consommation)

Volume annuel (m³ par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consom. (CHF par m3)
0 à 55	85.-	1.30
56 à 500	95.-	1.15
501 à 1'000	180.-	1.00
1'001 à 3'000	345.-	0.80
3'001 à 5'000	850.-	0.65
Plus de 5'000	1'690.-	0.45

GESTION DES DECHETS (tarifs TVA comprise)

Taxe de base (dès 17 ans révolus)	CHF 90.- par équivalent habitant
Taxe ramassage porte-à-porte	CHF 60.- par conteneur de 240 litres, CHF 50.- pour le deuxième et suivants CHF 40.- par conteneur de 140 litres